

NLX DECO

Société à responsabilité limitée

au capital de 2000 euros

Siège social : l'Aérodrome Plateau de l'Artenay –

Bâtiment Studio 4000 91590 CERNY

Société en cours de constitution

**ACTE NUMERIQUE PORTANT
ETAT DES SOUSCRIPTIONS ET DES VERSEMENTS**

Nom ou dénomination sociale et adresser	Nombre d'actions souscrites	Montant des souscriptions	Montant des versements effectués
Monsieur Cyril CASTEX 42 rue des Rouges Gorges, 91610 BALLANCOURT SUR ESSONNE	98 actions	98 euros	98 euros
La société ACGROUP, l'Aéroport Plateau Ardenay, Bât Studio 4000, 91590 CERNY	102 actions	102 euros	102 euros

Le présent état qui constate la souscription de DEUX CENTS (200) actions de la Société par actions simplifiée NLX DECO ainsi que le versement de la somme de DEUX MILLE euros correspondant à la totalité du nominal desdites actions, est certifié exact, sincère et véritable par Monsieur Cyril CASTEX, premier Président de la société.

SIGNATURE ELECTRONIQUE ET CONSERVATION DE L'ACTE

Le présent acte est un acte sous signature privée. Cet acte est dispensé de toute mention manuscrite exigée par la loi.

Les parties ont visualisé et signé **électroniquement** cet acte sur le site et par utilisation du service mis en œuvre par le **CNB (« e-Actes sous signature privée »)**.

La date de cet acte correspond à la date où le dernier signataire l'aura signé.

Les parties conviennent :

Par application des dispositions de l'article 1375 du Code civil, le présent acte a été établi en un seul exemplaire original **dématérialisé** (ci-après l'"Original") qui est confié par l'ensemble des parties signataire à la Société d'Avocats dénommée SELAS OBADIA & ASSOCIE (ci-après le "Dépositaire"), dont le siège est à Evry-Courcouronnes, 1 rue des Mazières, avec la mission de le conserver et d'en délivrer des copies certifiées conformes aux parties sur leur simple demande. Le Dépositaire ne pourra se dessaisir de l'Original que sur instruction conjointe des parties signataires ou sur décision de justice exécutoire.

Les parties ont été informées que la conservation sera numérisée sous contrôle du Conseil National des Barreaux, et acceptent que Maître Vanessa BOISSEAU, Avocat au barreau de l'Essonne, mandatée par toutes les parties, procède aux formalités nécessaires à cette conservation à travers un parapheur électronique, à charge pour lui d'en informer chacune des parties.

A l'issue du processus de signature par tous les clients, l'acte sous signature privée électronique est formé. Tous les éléments le constituant sont réunis dans une archive scellée par le parapheur électronique.

PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

La SELAS OBADIA & ASSOCIE, agissant par Maître Vanessa BOISSEAU, avocat au Barreau de l'Essonne, exerçant 1 rue des Mazières, 91000 EVRY-COURCOURONNES, rédacteur des présentes, met en œuvre des traitements de données à caractère personnel qui ont pour base juridique:

Soit l'intérêt légitime poursuivi par elle lorsqu'elle poursuit les finalités suivantes :

- l'exécution de mesures précontractuelles ou contractuelles directement avec le Cabinet ;
- le traitement, l'exécution, la prospection, la production, la gestion, le suivi des demandes et des dossiers des clients ;
- la rédaction d'actes pour le compte de ses clients.

Soit le respect d'obligations légales et réglementaires lorsqu'il met en œuvre un traitement ayant pour finalité :

- la prévention du blanchiment et du financement du terrorisme et la lutte contre la corruption,
- la facturation,
- la comptabilité.

La SELAS OBADIA & ASSOCIE, agissant par Maître Vanessa BOISSEAU, ne conserve les données que pour la durée nécessaire aux opérations pour lesquelles elles ont été collectées ainsi que dans le respect de la réglementation en vigueur.

A cet égard, les données des clients sont conservées pendant la durée des relations contractuelles augmentée de 3 ans à des fins d'animation et prospection, sans préjudice des obligations de conservation ou des délais de prescription. En matière de prévention du blanchiment et du financement du terrorisme, les données sont conservées 5 ans après la fin des relations avec la société. En matière de comptabilité, elles sont conservées 10 ans à compter de la clôture de l'exercice comptable. Les personnes concernées par les traitements mis en œuvre disposent également d'un droit de s'opposer à tout moment, pour des raisons tenant à leur situation particulière, à un traitement des données à caractère personnel ayant comme base juridique l'intérêt légitime de la Société, ainsi que d'un droit d'opposition à la prospection commerciale.

Elles disposent également du droit de définir des directives générales et particulières définissant la manière dont elles entendent que soient exercés, après leur décès, les droits mentionnés ci-dessus par courrier électronique à l'adresse suivante : cabinet@obadia-avocat.com. ou par courrier postal à l'adresse suivante : SELAS OBADIA & ASSOCIE, 1 rue des Mazières, 91000 EVRY COURCOURONNES, accompagné d'une copie d'un titre d'identité signé.

Les personnes concernées disposent du droit d'introduire une réclamation auprès de la Cnil.

Document signé : NLX DECO - liste souscripteurs_A-235462-2907.pdf

Nombre de pages du document : 4 **Signatures :** 1

Réf: A-235462-2907

Emetteur :

Vanessa BOISSEAU

cabinet@obadia-avocat.com

Signé par	Signature
Cyril Castex	29-07-2026 13:30

Document signé électroniquement, par l'application "e-Actes sous signature privée"